

coopération franco-marocaine dans le domaine routier

programme 1994-1997

La direction des routes du ministère français de l'Équipement et la direction des routes et de la circulation routières ont signé en 1993 une convention de collaboration scientifique et technique avec le Maroc. Cette convention a permis de définir conjointement un plan d'actions triennal visant à "promouvoir" le professionnalisme et l'efficacité des services de la DRCR. La conduite d'opération de ce programme a été confiée à l'ISTED. Les signataires de la convention se sont engagés sur trois axes thématiques de coopération :

- planification et gestion,
- développement technologique,
- grands projets d'infrastructure.

Et différentes actions ont été déclinées : gestion du réseau routier, promotion d'une culture qualité dans le domaine routier, expérimentation et introduction au Maroc des techniques de construction de chaussées à base de liants hydrauliques, diagnostic sur le processus de maîtrise d'oeuvre, étude d'impact de tracé autoroutier. De nombreux experts du ministère de l'Équipement (Setra, LCPC, LRPC, Cete...) ont été appelés pour conduire les projets. L'investissement en prestations intellectuelles est conséquent : environ 150 jours d'experts français au Maroc et l'encadrement des experts marocains en France. L'ISTED a assuré la coordination de ces interventions, organisé les missions d'experts et participé à la mise au point périodique des objectifs et des priorités. Le programme de coopération a produit un nombre important d'audits, d'expertises, de formations, de guides techniques... Plusieurs séminaires ont été organisés en France ou au Maroc. Ce programme a mobilisé des moyens financiers importants, gérés par l'ISTED, de la part du ministère des Affaires étrangères.

Une nouvelle convention va jeter les bases du programme 1997-2000 et définir les nouveaux axes de coopération ainsi que le type d'actions associées. La conduite d'opérations de ce programme sera à nouveau assurée par l'ISTED.